



# L'ACTION SOCIALE AU SERVICE DES SALARIÉS

Vous rencontrez une difficulté passagère ?

Faites appel à notre action sociale.

Maladie, maternité, chômage, divorce, handicap, retraite, dépendance... Chaque moment sensible de la vie suscite des besoins particuliers. Votre entreprise est cliente chez Malakoff Médéric en retraite ; à ce titre, vous et votre famille bénéficiez de l'accompagnement de notre action sociale qui vous apportera un soutien personnalisé.

## FRAGILITÉ SOCIALE

### Prévenir le surendettement

Des aides financières peuvent être attribuées, pour aider les familles à faire face à un déséquilibre budgétaire ponctuel lié à un accident de la vie (maladie, deuil, divorce, perte d'un emploi), une accumulation de crédits ou des dépenses imprévues. Passage des dossiers en Commission Sociale, enquête sociale dans le respect du secret professionnel. Et pour les familles les plus fragilisées, nos services s'appuient sur l'expertise de l'association CRÉSUS, reconnue d'utilité publique dans le domaine de la prévention du surendettement.

### Catastrophe naturelle ou sinistre

Aide d'urgence de 500€ à 2000€ selon la gravité de la situation : incendie, catastrophe naturelle, sinistre, accident...

## HANDICAP

### Améliorer la qualité de vie

Une contribution financière pour l'aménagement de l'habitat, du véhicule, l'acquisition de matériel adapté, les frais de vacances spécialisées peut être versée en complément des dispositifs publics.

### CESU accompagnement handicap

NOUVEAU

Attribution d'un chéquier CESU de 450€ pour financer tout service favorisant l'autonomie de la personne en situation de handicap, comme l'aide aux déplacements. Pour le salarié ou son conjoint, titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80% ou enfant handicapé à charge. Sous conditions de ressources.

### Aide aux séjours de vacances pour enfants handicapés

Prise en charge des séjours de vacances pour votre enfant handicapé, quel que soit son âge, à charge ou non des parents. Sous conditions de ressources (ressources éventuelles de l'enfant handicapé non prises en compte). Concerne les enfants handicapés ne cotisant pas à une institution de retraite.

Pour les séjours en établissement spécialisé : 80% de la dépense, dans la limite de 1560€/an (500€ minimum limité à la dépense après intervention des autres organismes). Autre mode de vacances : 100% de la dépense, dans la limite de 500€/an.

## BIEN VIEILLIR

### Préparer sa retraite

Le passage à la retraite est toujours une rupture et suscite de nombreuses questions : quand partir à la retraite ? Avec quels revenus et quelle couverture sociale ? Comment construire un nouveau projet de vie ? Pour répondre à ces interrogations et anticiper le changement, nous proposons des sessions de préparation d'un ou deux jours aux salariés de nos entreprises clientes, âgés de plus de 56 ans. Sont abordés au cours de ces sessions : les systèmes de retraite de base et complémentaire, la prévention santé, la protection sociale de la famille et la gestion du patrimoine.

### Trouver une maison de retraite

Le site ComparEhpad® vous aide à trouver l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (public ou privé) le plus proche de chez vous. Il répertorie les 6000 établissements de métropole et d'outre-mer ([www.comparehpad.fr](http://www.comparehpad.fr)).

### Trouver un établissement de santé

Premier comparateur en ligne des hôpitaux et cliniques, ComparHospit® vous garantit de trouver l'établissement de soins qui correspond le mieux à vos besoins : localisation, disciplines de médecine et de chirurgie pratiquées, durée de séjour, indicateurs de qualité, avis des patients, tarifs d'hébergement et prise en charge de Malakoff Médéric, autant de critères pour guider ou conforter votre choix ([www.comparhospit.fr](http://www.comparhospit.fr)).

## PARTIR EN VACANCES

Des séjours vacances pour tous les goûts, à des tarifs préférentiels négociés auprès des voyagistes partenaires (détails et code partenaire sur la plaquette vacances) :



*L'action sociale de Malakoff Médéric vient en complément des dispositifs sociaux légaux et ne peut s'y substituer. Les montants, barèmes et conditions d'attribution sont revus chaque année par les Commissions Sociales Paritaires.*

## NOUS CONTACTER

Appelez le **39 32** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 21h, le samedi de 9h à 18h

ou connectez-vous à votre espace client **TOUTM** sur le site [malakoffmederic.com](http://malakoffmederic.com). Cet espace personnalisé simple et pratique vous permet de connaître en détail votre contrat, vos points retraite...

ou contactez votre :

**MALAKOFF MEDERIC**  
**Délégation Régionale de BORDEAUX**  
Cité Mondiale  
23, parvis des Chartrons  
33074 BORDEAUX CEDEX  
☎ 05.57.14.20.00.